

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 61, été 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17389ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1994). Avis et prises de position. *Continuité*, (61), 57–58.



Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec



VAL-JALBERT EN PÉRIL ?

Russel Bouchard, notre personne-ressource pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous a informé qu'un groupe d'hommes d'affaires, la compagnie Hydro Canada, projette de remettre en état la centrale électrique du village historique de Val-Jalbert au Lac-Saint-Jean. Les citoyens de la municipalité de Chambord sont forts inquiets. Ils craignent que ce projet n'endommage l'environnement et fasse entrave au tourisme local.

Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étudie présentement les répercussions possibles du projet. Son étude sera terminée le 2 septembre prochain. D'ici là, le Conseil des monuments et sites du Québec étudiera le projet et fera ses recommandations au BAPE. Mais, fait encore plus important, la municipalité de Chambord, de concert avec des citoyens préoccupés par la préservation de ce site exceptionnel, ont entrepris des démarches, en collaboration avec le ministère de la Culture, afin de classer le village et en assurer ainsi la survie. La vigilance des citoyens et de la municipalité mérite d'être soulignée.

CATARAQUI ENFIN PRÉSERVÉ

Le Conseil des monuments et sites du Québec est très

heureux de constater que ses efforts, conjugués à ceux de plusieurs organismes préoccupés par la sauvegarde du patrimoine, n'ont pas été vains. Après de nombreuses années de surveillance et de pressions diverses, le domaine Cataracti retrouvera enfin une vocation. En effet, un projet de restauration et de mise valeur présenté par la Fondation Bagatelle vient d'être accepté par le ministère de la Culture.

Les axes de développement du domaine sont : la création d'un centre d'exposition en art figuratif, d'un centre d'interprétation du patrimoine, de salles protocolaires et de fonctions d'État ainsi que d'un jardin historique. Le projet est très intéressant, son succès réside dans une approche de restauration très sensible et l'expérience des personnes responsables de la mise en œuvre.

Le CMSQ est particulièrement sensible aux aspects technologiques se rattachant à la fonction muséale. Ainsi, les systèmes de ventilation et de contrôle d'humidité devraient assurer l'intégrité des œuvres. De plus, un système d'extincteurs automatiques devra être installé afin de prémunir ce bien patrimonial contre les flammes. Là encore, une planification particulière pourra permettre de conserver tels quels les ouvrages de plâtre.

Par ailleurs, il faudra probablement limiter l'accès au jardin historique. La clôture entourant les lieux devra être

restaurée, elle fait partie du domaine. L'installation de bornes-fontaines sur le site devra également respecter la flore particulière du jardin.

La restauration du bâtiment principal coûtera 1,2 million de dollars. Le ministère de la Culture investira 800 000 \$ pour le fonctionnement du projet et le gouvernement fédéral accordera 345 000 \$ en subvention. La Fondation Bagatelle a estimé à 546 450 \$ le budget annuel de fonctionnement.

LA MAISON NORTHMOUNT : DÉMOLITION SPECTACULAIRE, AMENDE EXEMPLAIRE !

Le 11 avril dernier, le Conseil municipal de Montréal entérinait une proposition de son comité exécutif à l'effet d'imposer une amende exceptionnelle au propriétaire de la maison sise au 5281-5283 rue Decelles pour avoir démolit illégalement l'édifice le 2 mars dernier. Le propriétaire avait, à deux reprises, présenté une demande de démolition pour cette maison du quartier Côte-des-Neiges. Le Comité consultatif de Montréal sur les biens culturels, après analyse des dommages subis lors d'un incendie criminel en décembre 1992, avait d'ailleurs recommandé la sauvegarde de la maison.

Alors que certains s'attendaient à une amende symbolique, la Ville a surpris bien des gens en établissant le montant de l'infraction à 60 700 \$, soit le maximum exigible ! Bien sûr, ce montant reste minime en regard de la valeur du terrain ainsi libéré. Toutefois, il faut espérer que ce geste saura inspirer d'autres administrations municipales. Par ailleurs, si l'on doit à juste titre féliciter l'Administration municipale montréalaise pour sa rigueur dans ce dossier, on ne peut oublier qu'avec cette résidence

est disparu le dernier témoin d'un ensemble construit au début du siècle par la Northmount Land Co.

La maison Northmount faisait partie du site patrimonial du mont Royal, ce qui n'a pas empêché sa disparition ! Le bâtiment du Montreal Hunt Club, propriété de l'Hôpital Sainte-Justine, fait également partie de ce site et il se détériore de jour en jour, au vu et au su de tous. Nous réjouissons-nous dans quelques mois ou quelques semaines de voir ce bâtiment restauré et protégé comme il se doit ou devrions-nous nous contenter de voir les responsables de sa disparition écoper d'une amende « exemplaire » ?

IMAX : UNE INTÉGRATION AUX TERRASSES DU VIEUX-PORT...

La Ville de Québec et Cinémax projettent de construire un stationnement de 350 places pour les besoins du futur Imax. Lors de la séance du Comité consultatif élargi sur le Vieux-Québec/Basse-Ville et Cap-Blanc tenue le 25 mai dernier, le CMSQ a pu constater que le projet de stationnement s'intégrera aux Terrasses du Vieux-Port, la pire horreur architecturale de ce secteur, et le Naturalium, tout de métal et de verre, qui ne vaut guère mieux.

Un stationnement demeure un stationnement, peu importe la façade qu'on pourra lui ajouter. Or, la Ville semble croire que les problèmes de circulation seront réglés et que les résidents du secteur la féliciteront d'augmenter ainsi le nombre d'automobiles à circuler dans leurs rues. Le transport par autobus, navette, bicyclette ou à pied est, comme d'habitude, relégué au second plan. Essayez pour voir de vous rendre en autobus dans ce secteur en dehors des heures de pointe !

Le problème est plus aigu qu'il n'y paraît au premier coup d'œil. Le stationnement étagé, prolongement d'Imax et de la prise de contrôle qu'entend exercer un groupe d'hommes d'affaires dans le Vieux-Port, va à l'encontre d'une vision d'ensemble de l'aménagement du secteur. Les aspects historiques et patrimoniaux ainsi que le caractère maritime des lieux sont systématiquement absents des discours des promoteurs et de la Ville de Québec. Le patrimoine naturel et patrimonial, historique et national n'y a pas sa place.

Une étude d'impact environnemental sera effectuée par le gouvernement fédéral. Une telle étude a déjà été faite pour le projet Imax. À cette occasion, l'honorable David C. Dingwall, du ministère des Travaux publics, écrivait au CMSQ qu'il « a été démontré, après revue de l'ensemble des éléments du dossier et des commentaires reçus du public, que les effets de ce projet sur l'environnement seront minimes ». Comment penser que la prochaine étude n'avalisera pas la construction du stationnement, suite logique du projet Imax ?

Les différents paliers de gouvernement continuent de faire la sourde oreille à ceux qui demandent que le secteur du Vieux-Port fasse l'objet d'un développement intégré qui tienne compte de sa triple réalité de lieu de plaisance, de site historique et de place maritime. Les générations futures jugeront probablement de cette période comme nous le faisons aujourd'hui à propos des Terrasses du Vieux-Port. Mais il sera trop tard.

Dernière heure

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la Ville de Québec a décidé de se retirer du projet de stationnement, une victoire pour le patrimoine de la capitale.

KRIEGHOFF, LA MAISON À L'ABANDON

L'automne dernier, un groupe d'experts examinait la maison Krieghoff de la Grande Allée, à Québec, et concluait qu'elle pouvait être restaurée mais que des mesures d'urgence s'imposaient afin d'arrêter sa détérioration. Or, rien n'a encore

été fait. Combien de temps faudra-t-il encore attendre ?

Le ministère de la Culture a assuré le CMSQ qu'il exigerait du propriétaire un relevé détaillé du bâtiment, puis un curetage des lieux selon les directives des experts du Ministère. Mais il semble bien que la maison risque de tomber d'elle-même avant que l'on ne passe à l'action.

La maison Krieghoff a été classée monument historique en 1975. Ses trois façades visibles ont été restaurées en 1984 et 1985. Depuis, elle est demeurée à l'abandon presque total. Le propriétaire actuel l'a achetée il y a plus d'un an en même temps que le Ladies Protestant Home. Ses projets ne s'étant pas réalisés, aucune vocation n'a été définie et la maison continue de subir les caprices de la nature.

Il est inadmissible qu'un bien patrimonial reconnu et classé soit ainsi laissé à l'abandon. Il faut au moins que les mesures d'urgence que le CMSQ demandent depuis un an soient prises : couper l'arbre qui endommage la structure de la maison et empêcher les éléments naturels, tels que la neige et la pluie, de faire encore plus de ravages.

LE MONASTÈRE DU PRÉCIEUX-SANG PRÉSERVÉ

Le monastère du Précieux-Sang, à Lévis, sera transformé en foyer privé pour personnes âgées. Le Conseil des monuments et sites du Québec et des organismes du milieu, le GIRAM notamment, avait alerté les médias devant l'intention de l'ex-propriétaire de ne garder que l'une des façades du monastère. Le CMSQ est très heureux d'avoir pu participer à cette campagne pour la préservation de cet édifice de 1908.

Le nouveau propriétaire, Claude Gosselin, conserve une partie du terrain pour un projet de condominiums. La Ville de Lévis aidera le promoteur à restaurer l'édifice pour recevoir des personnes âgées en lui accordant une exemption de taxes pour la première année, une réduction de 75 % pour les trois années suivantes puis de 50 % pour les trois autres années.

MAISON URBAINE TRADITIONNELLE PLACARDÉE À MONTRÉAL



Sur la rue

Charlotte, à Montréal, presque en face du Monument national — théâtre patrimonial du début du siècle —, une maison de pierre typique de 1850 est laissée à l'abandon. Elle a été la proie des flammes en 1993. Étant donné la valeur patrimoniale de ce bâtiment, Héritage Montréal a demandé en janvier dernier à la Ville de Montréal de procéder à sa citation.

La situation géographique de cette demeure la place au cœur même du projet Faubourg Saint-Laurent qui fait partie de tous ces projets de faubourgs conçus pour revitaliser le Vieux-Montréal au cours des prochaines années. Elle fait présentement l'objet d'un avis de rénovation de la part des services de la Ville. Si le propriétaire de la maison sursoit à cet avis, que se passera-t-il ? Sera-t-elle démolie afin de laisser la place libre pour une revente du terrain à prix fort ?

Il subsiste peu d'exemples de ce type d'architecture urbaine traditionnelle, pourtant, il existait de nombreuses maisons de ce genre aux alentours de 1850. La maison de la rue Charlotte aurait résisté à l'incendie de 1852. Sa façade avant est constituée de briques recouvertes de pierres taillées. Ses quatre fenêtres avec lucarne ainsi que les corbeaux de pierre sont toujours intacts. L'arrière ne possède que deux fenêtres avec lucarne. L'intérieur est divisé en deux logements possédant chacun un foyer central d'origine en brique. Le plancher a résisté à l'incendie et la toiture à pignon est toujours en place.

Cette maison patrimoniale devrait être préservée, restaurée et mise en valeur. Un relevé devrait être fait par la Ville de Montréal ou le ministère de la Culture afin que le style en soit respecté lors d'une éventuelle restauration. Quant aux murs de pierres et de briques qui sont d'origine et qui n'ont apparemment subi aucune modification, ils doivent demeurer intacts.

Les membres du comité APP

Diane Archambault Malouin, historienne de l'art ; Clermont Bourget, urbaniste ; Bernard Gagné, architecte ; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture ; Jacques Laberge, urbaniste ; Pierre Larochelle, architecte ; Michel Lessard, historien ; Pierre Maranda, anthropologue ; André Michel, muséologue ; Jean-Yves Pintal, archéologue.

Liste des personnes-ressources

Abitibi, Marc Côté ; Bas-Saint-Laurent, Clermont Bourget ; Charlevoix, Serge Gauthier ; Chaudière-Appalache, Michel Lessard ; Côte-Nord, Pierre Frenet ; Estrie, Johanne Lacasse ; Gaspésie, Jean-Marie Fallu ; Montréal, Diane Archambault Malouin ; Outaouais, Denise Latrimouille ; Saguenay-Lac-Saint-Jean, Russel Bouchard ; Trois-Rivières, Jean Roy.

Vous connaissez un monument ou un site en péril ? Contactez-nous :

Benoît-Luc Simard, agent de liaison
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1R 2G6
Téléphone : (418) 647-4347
Télécopieur : (418) 647-6483